Trente-sixième Année. — N° 14 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 14 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 13 JANVIER 1891

QUE VA FAIRE LE MINISTÈRE ?

Les moins optimistes sont bien obligés de le reconnaître, l'emprunt a réussi au-delà des prévisions les plus favorables. On a offert à l'Etat quatorze milliards quand il ne demandait que huit cent soixante-neuf millions. Jamais succès plus complet n'a couronné une entreprise financière de cette nature.

Ce résultat magnifique, venant immédiatement après les élections sénatoriales dans lesquelles le gouvernement a puisé un regain de force et d'influence, n'est pas fait pour diminuer sa confiance en lui-même.

La seule chose qu'il y ait à craindre aujourd'hui, c'est qu'il compte un peu trop sur ces deux victoires et néglige les indications de l'opinion publique qu'il se croira autorisé à diriger comme bon lui semblera.

Les élections sénatoriales ont prouvé, c'est incontestable, l'esprit de soumission du corps électoral qu'on vient de consulter. Il est acquis que, dans le tiers de la France, au moins, les délégués sénatoriaux obéissent sans résistance à la direction des préfets. Nous n'hésitons même pas à reconnaître que l'on peut conclure du particulier au général et supposer sans imprudence qu'il en serait de même si l'ensemble des départements était consulté.

Pour l'emprunt, c'est un peu différent et nous nous demandons si les souscripteurs ont eu bien positivement en vue de proclamer leur confiance dans la politique actuelle et si, plutôt, ils n'ont pas recherché, pour leurs capitaux, un emploi qu'ils ne rencontrent pas avec la même sécurité dans les opérations commerciales.

Le succès de l'emprunt démontre, avant tout, le crédit de la France, son économie et sa richesse : ce serait dépasser les bornes de la vérité que d'en attribuer le mérite au système gouvernemental.

Néanmoins nous devons reconnaître que rarement un gouvernement s'est présenté, au début d'une session, avec de pareils éléments de stabilité.

Notre situation économique s'est révélée dans cette occasion avec toute sa puissance et toute sa sécurité. Ce ne sont pas seulement les capitaux français, mais aussi les fonds étrangers qui ont afflué pour donner une preuve de confiance dans nos finances. Toutes les nations ont contribué à établir sans conteste notre supériorité sur les marchés du monde entier.

Soyons-en fiers, nous en avons le droit, mais n'oublions pas que cette situation exceptionnelle peut nous créer des jalousies ou plutôt les accroître et les développer.

Dans cet ordre d'idées, nous devons être plus soucieux que jamais d'éviter les moindres causes d'irritations, nous devons déjouer les prétextes qu'on ne manquera pas d'inventer pour nous isoler et pour nous créer des difficultés diplomatiques.

A l'intérieur, nous ne saurions trop insister pour que le gouvernement ne se laisse pas éblouir par son triomphe. Nous lui demandons avec instance de reconnaître qu'il est redevable du résultat politique obtenu, en très grande partie, à l'attitude des conservateurs qui ont désarmé et se sont ralliés autour de lui.

Qu'il ne se laisse donc pas entraîner par la secte radicale, et qu'il ne se lance pas à sa suite, dans un système d'oppression et de tyrannie dans lequel on cherche à l'entraîner.

Les catholiques sont tout disposés, — ils en ont donné d'éclatants exemples, — à se montrer les sincères adeptes de la forme actuelle, il y aurait une injustice criante à payer leur adhésion d'une recrudescence de vexations.

Le gouvernement est en mesure d'accorder au pays ce qu'il demande avec la plus vive énergie : la possibilité de vivre en paix. Les diverses fractions de la nation sont disposées à se tendre la main ; il suffit au gouvernement de se faire le trait d'union pour que toutes les querelles d'autrefois soient oubliées.

C'est tout un avenir de tranquillité qui s'ouvre devant nous, avec ses conséquences de prospérité et de bien-être. Nous le refusera-t-on?

Qui donc y met obstacle, si ce n'est un groupe d'énergumènes et de révolutionnaires pour qui le calme est la mort. Ceux-là ne veulent à aucun prix mettre bas les armes; ils entendent établir leur puissance sur les ruines de la société actuelle et sacrifieraient sans hésitation les véritables intérêts de la France à leurs ambitions, à leurs rancunes.

Que le gouvernement ne s'y trompe pas, c'est son existence même qui est en jeu. S'il s'abandonne aux radicaux, il en sera bientôt la victime. Il ne peut avoir l'intention de leur accorder lui-même tout ce qu'ils exigent. Dès lors, il succombera à la tâche. Le radicalisme est un engrenage dans lequel il ne faut pas se laisser prendre sous peine d'être broyé.

C'est dès le premier jour que le gouvernement, fort des résultats obtenus et libre, par conséquent, doit faire à chacun sa part et montrer nettement quelle sera son orientation. Le pays tout entier attend avec impatience la déclaration qui devra être faite au début de la session.

Espérons qu'elle donnera satisfaction à la grande majorité des citoyens, c'est-à-dire qu'elle sera pacifique et modérée.

LE TARIF DOUANIER

Les droits sur les peaux

Paris, 12 janvier. — La commission générale des douanes a examiné, dans sa première séance, la question des droits sur les peaux. M. Lockroy appuie les conclusions du rapport de M. Lavertujon, tendant à l'exemption des grandes et petites peaux; il combat l'application du drawback.

M. Millochau soutient un amendement tendant à frapper les peaux brutes et sèches de toute nature, les premières d'un droit de 12 fr., les secondes d'un droit de 30 fr.

M. Félix Faure explique que les conditions commerciales et industrielles ne permettent pas d'appliquer le drawback et que le droit en faveur de l'agriculture serait peu important.

M. des Rotours donne des explications sur le fonctionnement du drawback et sur la possibilité de l'établir.

Il dépose un amendement tendant à voter un droit de 20 0/0, moyennant établissement d'un drawback.

M. Viger déclare qu'il se séparera de ses amis en cette circonstance, car il estime qu'un droit sur les peaux encouragerait toutes les nations qui les exemptent à l'entrée actuellement à les frapper d'un droit ; or, nous exportons plus de grandes peaux brutes que nous n'en importons.

Il en résulterait que les peaux actuellement exportées refluveraient sur le marché français et feraient baisser le prix de la marchandise.

Il est donc hostile à des droits qui seraient non seulement gênants pour l'industrie, mais dangereux et nuisibles pour l'agriculture.

M. Boucher dit qu'il ne votera pas le droit sur les peaux ; les droits sur les bestiaux lui semblait établir une protection suffisante pour l'agriculture, les questions étant solidaires.

M. de Villebois-Mareuil s'associe à la déclaration de M. Boucher.

La discussion est close.

La commission repousse l'amendement de M. Millochau, par 20 voix contre 5, et adopte l'exemption pour les peaux brutes.

LES DROITS SUR LES LAINES

Paris, 12 janvier. — La commission des douanes a tenu aujourd'hui, à deux heures et demie, une deuxième séance.

Dans cette séance, M. Millochau a soutenu la nécessité de voter un droit sur les laines.

Il propose 15 francs, par cent kilos de laine en suint, et l'application d'un drawback pour sauvegarder les intérêts de l'industrie.

MM. Raynal et Lavertujon défendent l'exemption proposée dans le rapport de la sous-commission.

M. Graux développe un amendement tendant à imposer un droit de 30 fr. aux laines en suint, avec l'application d'un drawback.

M. Viette dit que le mouton est déjà protégé par les droits sur la viande sur pied. Il aurait même souhaité que la commission donnât un avantage à la viande sur pied, par rapport à la viande abattue du mouton.

M. Viger dit qu'il profite de la déclaration faite par M. Viette pour prier la commission de vouloir bien examiner le tarif voté sur la viande abattue du mouton.

Ce droit ne lui semble pas en rapport, non seulement avec le rendement en viande nette, qui est seulement de 45 0/0, mais encore avec les frais supplémentaires que supporte l'importation de la viande sur pied, au grand détriment des industries qui se rattachent à l'exploitation des abats de mouton.

M. Balsan propose des primes pour l'encouragement à la production de la laine.

M. Taillandier proteste contre les étranges théories qui ont été émises par les libre-échangistes. Il ne peut admettre comme un symptôme de progrès la diminution du nombre de nos troupeaux. L'élevage du mouton doit être encouragé, le seul encouragement efficace, c'est la protection douanière.

Il considère comme n'étant pas sérieux l'encouragement de la promesse de médailles dans les concours. Les industriels ont obtenu, lors des expositions, des médailles assurément bien méritées, mais ils n'en demandent pas moins — et avec raison — d'être protégés par des droits de douanes. Que l'on fasse de même pour l'agriculture.

MM. Viette et Méline appuient cette proposition et demandent l'insertion d'un vœu, dans le rapport, sur ce point.

L'EXEMPTION DES LAINES VOTÉE

L'amendement de M. Millochau est repoussé par 24 voix contre 6, et les conclusions du rapport, tendant à l'exemption des laines sont adoptées.

L'amendement de M. Millochau n'obtient que les voix de MM. Millochau, Taillandier, Des Rotours, Georges Graux et de Maillé.

La Commission vote ensuite les droits demandés par la sous-commission sur *les laines peignées ou cardées, sur les laines teintes, sur les blousses teintes*. Elle *exempte les déchets de laines*.

Les poils bruts et les cuirs bruts sont réservés.

La Commission adopte ensuite les droits sur les duvets ; elle les porte à 30 et 25 francs.

LA DÉNONCIATION DES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 12 janvier. — Voici le texte de la lettre par laquelle M. le ministre des affaires étrangères a annoncé à la commission des douanes ses intentions quant à la dénonciation des traités de commerce :

« Paris, le 9 janvier.

» Monsieur le Président,

» J'ai eu l'honneur de faire connaître à la commission des douanes, dans une de ses dernières séances, les mesures que le gouvernement se propose de prendre en vue de l'échéance de nos principaux traités de commerce.

» A cette occasion, j'ai rappelé que, dans la déclaration lue devant les deux Chambres en arrivant aux affaires, le gouvernement avait pris l'engagement d'effectuer, en temps utile, les dénonciations de traités qui seraient nécessaires pour rendre au Parlement sa liberté d'action en matière de tarification douanière.

» Il importe, en effet, que l'application des nouveaux tarifs actuellement en voie d'élaboration ne rencontre aucun obstacle dans les actes internationaux qui nous lient vis-à-vis d'un certain nombre de pays. Or, les traités ou conventions qui constituent notre tarif conventionnel actuel arriveront tous à échéance le 1er février 1892, si l'une des parties contractantes notifie à l'autre, un an à l'avance, son intention d'en faire cesser les effets. Le gouvernement a, en conséquence, décidé de dénoncer tous ces actes avant le 1er février prochain, et le Parlement est ainsi assuré de recouvrer, à la date fixée, son entière liberté d'action en matière de tarif.

» Quant à la navigation, à l'établissement des nationaux, aux attributions des consuls, à la propriété littéraire, artistique et industrielle, il y aurait de grands inconvénients à faire table rase, en ces matières, avant que le gouvernement et les Chambres aient eu le temps d'arrêter les bases des modifications à introduire dans notre législation conventionnelle. Le gouvernement se propose, dès lors, actuellement, de ne pas dénoncer les arrangements existant en ces matières, et comme, d'autre part, celles-ci sont l'objet de clauses spéciales dans les traités de commerce auxquels nous devons mettre fin en raison des tarifs qui les accompagnent, il s'efforcera de reprendre, dans des arrangements provisoires, toutes celles de ces clauses dont l'expérience a démontré l'utilité.

» Le gouvernement se propose également de ne pas dénoncer, quant à présent, les conventions de commerce qui ne stipulent, en matière de tarif, que le traitement de la nation la plus favorisée et dont les plus importantes sont celles que nous avons conclues avec la Russie, l'Autriche-Hongrie et le Mexique.

» En ce qui concerne, d'ailleurs, celle que nous avons signée avec l'Autriche-Hongrie, comme elle doit prendre fin six mois après qu'elle aura été dénoncée, il suffirait pour l'amener à expiration le 1er février 1892, de la dénoncer avant le 1er août prochain.

» Nos conventions avec la Russie et avec le Mexique doivent, au contraire, être dénoncées un an à l'avance, mais il ne semble pas qu'il y aurait aucune utilité sérieuse à user de cette faculté dès le 1er février prochain puisque le seul effet du maintien de ces actes serait de nous obliger à appliquer aux produits russes et mexicains, pendant l'année qui suivra le 1er février 1892, non pas le tarif conventionnel actuel, mais le tarif minimum dont le Parlement consentirait à accorder le bénéfice, après cette date, à une puissance tierce. Il y aurait, d'autre part, à divers points de vue, des avantages évidents à ne pas faire cesser les effets des conventions dont il s'agit avant de nous être mis en mesure d'en conclure avec les mêmes Etats.

» Telles sont, sur les diverses questions relatives à l'échéance de nos traités, les intentions du gouvernement. J'ai tenu, monsieur le président, à les préciser au moment où la commission des douanes reprend ses délibérations, et je vous serais obligé de vouloir bien lui donner connaissance de la présente lettre.

» Agréez, monsieur le président, les assurances de ma haute considération. « MIMOT. »

On sait que, dans sa dernière séance, la Commission, rejetant le propositions plus radicales de ses membres ultraprotectionnistes, s'est contentée de prendre acte de la communication ci-dessus.

BALLON D'ESSAI

Les bruits relatifs à un projet de conférence internationale ou serait discutée la question du désarmement prennent assez de consistance pour qu'on puisse voir tout au moins dans ces on-dit répétés une de ces manœuvres familières à la cour de Berlin et que le public en sa langue simple et imagée, appelle tout bonnement « ballon d'essai. »

Le *Journal des Débats* et le *XIXᵉ Siècle* reçoivent simultanément de leurs correspondants spéciaux de curieuses révélations à peu près identiques sur les négociations qui auraient été entamées en vue de cette invraisemblable combinaison par l'empereur d'Allemagne.

» Je crois devoir vous signaler, mais avec les plus expresses réserves, un bruit qui court dans le monde diplomatique d'ici. Il paraîtrait que les rumeurs au sujet d'une Conférence générale de désarmement, rumeurs assez persistantes il y a quelques mois, avaient eu plus de fondement qu'on ne l'a cru généralement.

» L'empereur Guillaume aurait, dit-on, dans tous ses derniers voyages, abordé cette question avec les princes auxquels il rendait visite.

» Aux dernières manœuvres de Silésie, auxquelles assistait l'empereur d'Autriche, il se serait prononcé très nettement en faveur d'une sorte de Conférence internationale, où tous les souverains de l'Europe discuteraient en personne les mesures à prendre en faveur du désarmement.

» Guillaume II aurait même déjà choisi le lieu de sa conférence; elle devait se tenir dans une des villes de la Saxe. Le roi Humbert, qui avait connaissance du projet, l'aurait approuvé complètement; au contraire, l'empereur François-Joseph, prévoyant les difficultés que l'abstention de certains souverains ou Etats [illegible] fait de nombreuses objections, et l'affaire en serait restée là. »

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à ces racontars, il n'est point inutile de signaler, dès à présent, les dangers que ferait courir à la paix européenne la mise à exécution d'un semblable projet.

De bonnes âmes pourraient être surprises par l'apparence pacifique de la proposition, qui n'en percevraient pas toute la perfidie si on ne prenait soin de la démasquer.

Certes l'idée d'un désarmement général hante depuis longtemps les esprits les plus éclairés, mais pour que cette idée prenne corps et se traduise par une concrétion conforme au sentiment public, il demeure indispensable de régler préalablement les litiges qui maintiennent l'Europe en armes et font peser une si lourde responsabilité sur la Triple-Alliance.

Cette coalition, qui se donne hypocritement comme garante de la paix européenne n'a d'autre but que d'éterniser les litiges existants ou d'en créer d'autres en attendant que l'occasion lui paraisse propice de les résoudre par les armes.

Le désarmement s'effectuant dans les conditions actuelles, sans modification aucune de la situation respective des différents états d'Europe, équivaudrait à la consécration définitive de l'unité allemande, de l'unité italienne, de l'amoindissement territorial de la France et de la prédominance de l'Allemagne sur tout le vieux continent.

Et qui nous pourrait garantir même que les clauses d'une si désastreuse convention seraient loyalement exécutées par les puissances intéressées à achever notre ruine ?

Aussi bien, ne pensons-nous pas qu'il se peut trouver en France un gouvernement assez peu imprévoyant pour donner dans un piège si aisé à mettre au jour.

Pas plus que nous, la Russie ne se prêterait à une manœuvre qui menacerait son existence et son développement.

Qu'un conflit vint en effet à se produire entre les deux puissances du Nord, la Russie se trouverait, en raison des difficultés que présente la mobilisation de ses troupes, dans un état d'infériorité indiscutable en regard de sa voisine.

A peine est-il besoin d'ailleurs de discuter l'inanité d'un projet qui a pu hanter la cervelle d'un souverain agité mais qui a contre lui la logique implacable des faits et les intérêts primordiaux des nationalités.

REVUE DE LA PRESSE

La mort du baron Haussmann fait éclore dans tous les journaux une volée d'anecdotes plus ou moins fondées : c'est l'actualité. Glanons de côté et d'autre. D'abord, les *Débats* :

« Ce n'était pas un homme politique. En politique, il ne pouvait être qu'un agent diligent, exact, et, au besoin, énergique. Il raconte dans un chapitre des Mémoires, que, lors du coup d'Etat, M. de Morny vint à lui les mains tendues. « M. Haussmann, lui dit-il, vous êtes avec nous ? — Je ne sait pas au juste de quoi il s'agit, Monsieur le comte, répondit M. Hanssmann, mais j'appartiens au prince : disposez de moi sans réserve, » On disposait de lui, mais on ne le mettait pas dans le secret. Le 1er décembre au soir, il assistait à la réception du Président, à l'Elysée. Le prince lui dit seulement : « Demain matin, de bonne heure, allez chez votre ministre. »

» Le lendemain, avant le jour, M. Hanssmann se présentait au ministère de l'intérieur. Un bataillon d'infanterie stationnait dans la cour. « Oh ! oh ! » pensa M. Haussmann. Il demanda à être introduit auprès du ministre. « Lequel ? lui répondit-on, M. de Thorigny, ou M. de Morny ? » M. de Thorigny, c'était le ministre de l'intérieur de la veille qui n'était pas non plus dans le secret, M. de Morny, c'était le ministre de la nuit. « Annoncez-moi, répliqua aussitôt M. Haussmann, annoncez-moi à M. le comte de Morny. » Puis il partit pour Bordeaux en qualité de commissaire extraordinaire du prince dans le département de la Gironde. »

Du *XIXᵉ Siècle* :

« On lui offrit souvent des centaines de mille francs qu'il refusa avec indignation, et, après l'Exposition de 1867, ne n'était plus par cent mille francs, mais par millions qu'on comptait pour essayer de le séduire.

» Il s'agissait, raconte-t-il, du rétablissement et une concession à longue échéance de la ferme des jeux, supprimée sous le régime de Louis-Philippe, au préjudice de la Ville de Paris, qui tirait de cette source un revenu de 6 ou 7 millions par année. Un personnage vint un beau matin me conter qu'un groupe d'amis le servait chaudement auprès de l'empereur, qui semblait le goûter fort et qui céderait certainement aux arguments que je pouvais faire valoir auprès de lui dans l'intérêt de la caisse municipale et aussi de l'animation de Paris, que les joueurs désertaient chaque année pour Bade et Monaco. »

» On offrit 600,000 francs à M. Haussmann. Il les refusa, détourna l'empereur de son projet et lui dévoila le nom du personnage qui lui avait offert « ce pot de vin. » Quelques mois plus tard, il racontait ce fait et quelques autres à un ministre en Italie.

« Il fallut lui déclarer itérativement que j'étais sorti de l'Hôtel de Ville les mains pures et, de plus, les poches vides, à cause du déficit énorme du compte de nos frais de représentation officielle.

» Un assez long silence suivit ces révélations et mon homme le rompit enfin pour me dire :

» Eh ! bien si vous m'en croyez, vous ne direz rien de tout cela ce soir, à dîner !

» Suivant lui, cela ne me grandirait pas dans leur considération : AU CONTRAIRE.

Du *Gaulois* :

» Il avait de l'esprit, témoin le joli mot qu'il prononça un jour :

— Vous, par exemple, vous devriez être duc, depuis longtemps!... lui disait, plus tard, un courtisan de Napoléon III, à la table même de l'Empereur.

» — Duc?... et de quoi ?

» — Mais ... de Paris ?

» — Oh! Paris n'est qu'un comté. Il a d'ailleurs un titulaire, et de race royale.

» — Eh bien! de Boulogne, de Vincennes, de la Dhuys?

» — De la Dhuys!... mais alors, ce ne serait pas assez.

» — Que voulez-vous donc être ?... Prince ?

» — Non. Mais il faudrait me faire *aqueduc*, et ce titre ne figure pas dans la nomenclature nobiliaire.

Le *Figaro* étudie aujourd'hui les résultats de l'entrée des séminaristes à la caserne, et il cite, à ce propos, des faits intéressants :

« On s'était demandé s'ils devaient *rejoindre* en costume civil ou bien avec leurs vêtements ecclésiastiques. Aucune indication d'ensemble n'ayant été donnée à ce sujet, chacun des conscrits a agi à sa guise.

» A Alger, où les séminaristes devaient être incorporés dans les zouaves, le cardinal Lavigerie leur a adressé, le matin même, une chaleureuse exhortation dans la chapelle de Notre-Dame-d'Afrique, puis son coadjuteur, Mgr Dusserre, qui fut lui-même zouave il y a quarante ans, les conduisit à la caserne et les présenta à leurs officiers.

» A Lyon, un des 34 séminaristes du diocèse, de taille élevée et d'aspect robuste, s'est rendu tranquillement à la caserne de la Part-Dieu, revêtu de sa soutane, et, le front haut, avec aisance, il a demandé au capitaine d'habillement du 5e cuirassiers de vouloir bien l'incorporer.

» A Soissons, sur quatorze conscrits, plusieurs avaient également gardé la soutane et supportaient avec le calme le plus naturel la curiosité d'ailleurs silencieuse et presque déférente dont ils étaient l'objet.

» A Paris, les conscrits religieux atteints par la loi étaient au nombre de 80, parmi lesquels des élèves de St-Sulpice, du séminaire du St Esprit, des Missions étrangères, des Lazaristes, et quinze Frères des écoles chrétiennes. Plusieurs d'entre eux ont gardé leur habit, celui sous lequel ils enseignent les enfants du peuple ou vont évangiliser les populations noires de l'Afrique. Partout ils ont été accueillis avec convenance, si ce n'est même avec une nuance d'approbation et de respect.

» Et comment en eût-il été autrement, dans des villes comme Bordeaux, par exemple, où l'enterrement d'un Frère vient de montrer avec éclat toute la reconnaissance d'une grande cité pour les services rendus ? »

M. Rochefort, dans l'*Intransigeant*, célèbre à sa façon la rentrée des Chambres :

« Avec Wilson et ses amis, disait-il, on criait simplement :

» A bas les voleurs ! »

» Mais nous sommes tellement en progrès qu'avec Fonrouz et ses protecteurs, on peut crier maintenant :

« A bas les assassins ! »

L'ARRESTATION DE PADLEWSKI

Madrid, 12 janvier. — D'après une interview qu'un journaliste aurait eue avec Padlewski, dans la prison d'Olot, Padlewski aurait refusé, pour ne pas la compromettre, de nommer la personne qui l'aurait accompagné jusqu'à Dijon.

De Dijon, il serait venu en Espagne par Cerbère. A Barcelonne, il demeura caché quelques jours, puis il vint à Saragosse et à Madrid où il ne resta que quelques heures. Enfin il s'arrêta à Olot, dont le climat devait rétablir sa santé ébranlée. Padlewski parle assez bien l'espagnol.

Madrid, 12 janvier. — Des renseignements officiels confirment que c'est Padlewski qu'on a arrêté et que cette arrestation est entièrement due au capitaine des carabiniers qui a été inspiré par les propos des anarchistes d'Olot.

Ceux-ci, dans les premiers jours de janvier, se vantaient d'avoir parmi eux un membre important de l'internationale, un anarchiste étranger ; le capitaine observa les allures de l'étranger et ses relations avec les anarchistes.

Il l'invita même avant de faire sa connaissance, et d'obtenir, dans une conversation l'aveu qu'il était un émigré politique affilié à l'internationale.

Au début, le capitaine croyait seulement avoir affaire à un agitateur politique, mais quand il communiqua son signalement au préfet de Gérone, on constata sa ressemblance avec le signalement de Padlewski donné par la police française.

Un ordre de détention immédiate fut lancé ; malheureusement Padlewski eut le temps de détruire ses papiers.

Il refuse de dire qui lui a procuré des fonds. Il avoue qu'il a obtenu des fonds à chacune de ses étapes.

Il semble avoir séjourné dans les villes justement où les anarchistes ont organisé des groupes.

Dans ses moments d'exaltation, il persiste à affirmer qu'il est seul l'auteur de l'assassinat du général Seliverstof.

Le juge d'instruction d'Olot refuse de laisser transférer le détenu à Gérone, avant l'arrivée d'agents français avec des preuves lui permettant de prononcer l'extradition.

Padlewsky mange et boit peu; il dort bien.

Les autorités lui montrent des égards dans sa prison.

Paris, 12 janvier. — Au parquet et à la préfecture, on continue à avoir des doutes sur l'identité réelle de l'individu arrêté à Orlot. Des différences dans le signalement font hésiter les magistrats instructeurs.

A deux heures, M. Lozé s'est rendu au ministère de l'intérieur pour conférer sur cette question avec M. Constans.

BOURSE DE PARIS

du mardi 13 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 90	3 0/0 nouveau	.. ..	.. ..	.. ..
95 275	3 0/0	95 125	95 20	95 275
105 45	4 1/2 0/0 1883	105	105 075	105 20
92 70	Italien 5 0/0	92 55	92 60	92 65
19 20	Turc 4 0/0	19 20	19 225	19 25
490 625	Egypte 6 0/0	486 625	490 9175	490 625
75 15/16	Extérieure 4 0/0	75 7/8	75 3/4	75 15/16
92 1/16	Hongrois 4 0/0	91 13/16	92 1/8	92 3/8
57 3/8	Portugais 3 0/0	57 1/2	57 1/8	57 11/16
93 11/16	Consolidés anglais	95 15/16	.. ./.	95 3/16
98 1/4	Russe 1889	98 1/4	.. ./.	97 3/16
98 3/16	Russe 1889	97 1/4	.. ./.	98 1/8
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. /	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4360 ..	Banque de France	4360	4364 ..	4360 ..
562 50	Banque d'Escompte	561 25	562 50	561 25
852 50	Banque de Paris	846 25	847 50	850 ..
1293 ..	Crédit Foncier	1291 25	1295 ..	1293 75
427 50	Crédit Mobilier	427 50	427 50	425 ..
829 25	Crédit Lyonnais	825 ..	833 75	826 25
633 125	Banque Ottomane	619	621 .	624 375
	Chemins de fer			
1860 ..	Nord	1855 ..	.... ..	1835 ..
1518 75	Paris-Lyon-Méditer.	1500	.... ..	1500 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
547 50	Autrichiens	546	546 25	545 ..
307 50	Lombards	307 50	307 50	307 50
348 75	Nord Espagne	345 ..	346 25	347 50
306 75	Saragosse	307 50	307 50	306 25
	Valeurs diverses			
1463 50	Gaz Parisien	1462 50	1465 ..	1458 75
75 ..	Métaux	66 25	68 75	68 75
45 ..	Panama	43 75	43 75	45 ..
2423 ..	Suez	2425 ..	2423 50	2428 75
	Mines			
575 ..	Rio-Tinto	571 ..	581 ..	583 75
156 ..	Tharsis	165 .	116 .	116 ..
.... ..	de Beers	.... ..	.... ..	.... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 13 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 25 ./.	3 0/0 nouveau	95 20 ./.
95 25 ./.	3 0/0	95 20 ./.
93 65 ./.	3 0/0 amortissable	93 71 1 2
105 10 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 17 1/2

BOURSE DE LILLE

du mardi 13 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	108 7.	108 50
Lille 1873, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 ..
Lille 1875, remboursable à 500 fr.	... .	507 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... .	416 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés.	... .	415 ..
Lille 1887	... .	397 50
Lille 1889 (libérée)	483 50	482 25
Lille 1890 (non libérée)	... .	489 ..
Armentières 1882	.. .	486 25
Armentières 1888	.. .	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. .	45 50
Tourcoing 1878	.. .	420 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. .	113 50
Département du Nord	.. .	104 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decrême, Cie	... .	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	... .	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... .	275 ..
Caisse Platel et Cie	... .	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... .	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	... .	410 ..
Comptoir comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	... .	1135 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... .	530 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	... .	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... .	436 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... .	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... .	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... .	540 ..
Soc. St-Saux. Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr.	... .	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... .	35 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	... .	512 ..
Delgutte et Cie	... .	535 ..
Soc. an. Lille et Semnières, act. 1.000 fr. t. p.	... .	2965 ..
Binche-Saint-Vaast	... .	3000 ..
Denain et Anzin	... .	340 ..
Obligations Nord	... .	220 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... .	427 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... .	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr	... .	516 ..
Chemins de fer économiques du Nord	531 25	530 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	16.80	16100 ..
Anzin 100e de denier	5050	5010 ..
Béthune 1881		565 ..
Béthune 1877		439 75
Bruay (Pas-de-Calais)	14600	13560 ..
Bully-Grenay le 6e	3160	3150 .. 3200 ..
Carvin	16.0	1650 ..
Courrières		41250 ..
Campagnac		410 ..
Crespin		302 ..
Douchy		4199 ..
Dourges (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges	9810	9875 50
Escarpelle (Nord)		3560 ..
Epinac		388 ..
Ferfay (Société anonyme)		343 75
Lens		27000 ..
Liévin		9200 ..
Ostricourt	661.25	660 .. 665 ..
Marchin		5230 ..
Marles 36 0/0 part d'ingénieur		16000 ..
Drocourt		2800 ..
Sincey-le-Rouvray	30.	20 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		733 75
Vicoigne et Nœux		20000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

M. Carnot en Algérie

Paris, 13 janvier. — On commence, à l'Elysée, à s'occuper du prochain voyage du président de la République en Algérie.

D'après les données que nous connaissons, et qui sont arrêtées en commun entre la présidence et le ministère de l'intérieur, M. Carnot quitterait Paris le dimanche 24 mai, pour commencer son excursion dans notre colonie Algérienne!

Les cinq millions de Mme O'Shea

Londres, 13 janvier. — Mme O'Shea l'héroïne du procès en divorce O'Shea-Parnel, a un nouveau procès devant la cour des divorces, — qui est en même temps la cour des testaments.

Une tante de Mme O'Shea est morte il y a quelques temps à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, en laissant héritière unique d'une fortune de 5 millions de francs (exactement 190.000 livres sterling).

Le testament est attaqué par le frère de Mme O'Shea, le général sir Eveling Wood, qui allègue la captation.

Le procès viendra après Pâques.

On sait que M. Parnell doit, après les délais légaux, épouser Mme O'Shea, de son nom de famille miss Catherine Wood.

C'est bien lui !

L'identité de Padlewski serait établie

Madrid, 13 janvier. — Une dépêche de Barcelone dit qu'après avoir comparé la photographie de Padlewski avec l'individu arrêté à Olet, l'identité du meurtrier du général Séliverstoff se trouve établie.

Padlewski se montre résigné ; il ne se repent pas de son crime, au contraire ; il mourra content, car il se considère comme le martyr d'une cause sainte.

Madrid, 13 janvier. — Le *Heraldo* annonce que le gouvernement espagnol a communiqué officiellement au gouvernement français l'arrestation de Padlewski.

Suivant plusieurs journaux, l'ambassadeur de France aurait demandé au ministre des affaires étrangères l'extradition de Padlewski au cas où son identité serait établie.

Un mariage princier

Paris, 13 janvier. — La princesse Louise, fille du duc d'Alençon, petite fille du duc de Nemours, par sa mère nièce de l'impératrice d'Autriche et de la reine Marie des Deux-Siècles, épouse son cousin le prince Alphonse de Bavière et Bourdon, fils cadet de l'infante d'Espagne, princesse Amélie.

Le fiancé, qui est chef d'escadrons au 1er régiment de chevau-légers, « prince Charles de Bavière » est âgé de vingt-neuf ans; il est le frère du prince Louis-Ferdinand de Bavière qui épousa la princesse Marie della Paz, sœur du feu roi Alphonse XII d'Espagne.

Par son mariage, la princesse, qui est dans sa vingt-deuxième année, deviendra la belle-sœur du duc de Gênes, cousin germain du roi Humbert.

Le mariage devait être célébré à la fin du mois à Munich, mais il est à craindre que l'état de santé du duc et de la duchesse d'Alençon, qui laisse à désirer, ne le retarde de quelques semaines.

Les résolutions du congrès révolutionnaire de Capolago

Berne, 13 janvier. — Un des membres du congrès de Capolago donne des renseignements authentiques sur les résolutions restées secrètes jusqu'ici de cette assemblée. On a résolu de donner aux manifestations du 1er mai un caractère révolutionnaire; M. Cipriani a été chargé de faire un voyage de propagande afin d'organiser un mouvement en ce sens; des manifestes devront être répandus dans les casernes. La création d'un journal an